

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada See herein for bid submission instructions/ Voir la présente pour les instructions sur la presentation d→une soumission NA Alberta

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Harry Hays Building (HHB) Room 759, 220-4th Avenue SE Calgary Alberta T2G 4X3

Title - Sujet Démagnétiseurs et broyeurs à cylind	1				
Solicitation No N° de l'invitation		Amon	dment No N° modif.		
W0127-200157/A			004		
Client Reference No N° de référe	ence du client	Date			
W0127-200157		2020-10-15			
GETS Reference No N° de référe	ence de SEAG				
PW-\$CAL-142-7097					
File No N° de dossier CO	CC No./N° CCC - FMS	No./N°	VME		
CAL-9-42211 (142)					
Solicitation Closes - L'i at - à 02:00 PM on - le 2020-10-27	invitation pren	d fin	Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT		
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination: Address Enquiries to: - Adresser to Blake, Luke J.	Other-Autre: outes questions à:		uyer ld - ld de l'acheteur		
Telephone No N° de téléphone (403) 613-0725 ()		FAX N	o N° de FAX		
Destination - of Goods, Services, a Destination - des biens, services e					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée				
Vendor/Firm Name and Address					
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur					
Telephone No N° de téléphone					
Facsimile No N° de télécopieur					
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)					
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/					
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)					
Signature	Date				



 $\label{eq:solution} \begin{array}{ll} \text{Solicitation No. - N}^\circ \text{ de l'invitation} \\ W0127-200157/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^\circ \text{ de réf. du client} \\ W0127-200157 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif. 004 File No. - N° du dossier $CAL\mbox{-}9\mbox{-}42211$

Buyer ID - Id de l'acheteur $CAL142 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

La présente modification vise à répondre aux questions de l'industrie suivantes et à modifier la demande de soumission W0127-200157/A comme suit :

Question 1:

On demande deux démagnétiseurs. Nous croyons comprendre que le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) utilise la liste des produits évalués de la National Security Agency (NSA) aux États-Unis comme référence pour les démagnétiseurs approuvés par le gouvernement du Canada (ITSP.40.006 v2). Est-il possible de confirmer que tout démagnétiseur proposé doit se trouver sur la liste des produits évalués de la NSA et avoir un disque d'au moins L-5000 et P-5000 (valeurs Oe)? Si ce n'est pas le cas, s'il vous plait fournir les spécifications demandées pour le démagnétiseur.

Réponse 1 :	R	é	р	0	n	S	е	1	:
-------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Confirmé.

Question 2:

Sous la modification 1, question 3 : Le vendeur semble vouloir clarifier le processus à utiliser pour la destruction des supports magnétiques. Selon le document ITSP.40.006 v2, le matériel classé Protégé C ou Secret peut être réduit en fragments de 40 mm² après la démagnétisation. Il ne serait donc pas nécessaire de les réduire en fragments de 10 mm², ce qui améliorerait le débit de façon significative. La réponse laisse entendre que les supports seraient envoyés dans une fonderie. Afin que nous puissions préciser les bonnes tailles des écrans, quel est le processus de destruction des supports classés Protégé C, Secret ou Très secret?

- 1. Démagnétiser et broyer en fragments de 40 mm²;
- 2. Démagnétiser et incinérer;
- 3. Ne pas démagnétiser et broyer en fragments de 10 mm².

Réponse 2 :

Broyer en fragments de 10 mm². L'appareil choisi doit être capable de la méthode de destruction la plus restrictive; il pourrait y avoir des situations où il ne serait pas possible de démagnétiser les produits avant de les broyer ou de les incinérer.

Question 3:

Sous la modification 1, réponses : Certaines des réponses sous cette modification suggèrent une exigence pour broyer des téléphones et des tablettes avec les batteries. Cette exigence devrait être retirée, car le broyage de batteries entraînera de façon quasi instantanée un incendie chimique dans le broyeur. Les batteries doivent être retirées de tous les appareils avant le broyage. Veuillez confirmer le retrait de cette exigence.

Réponse 4:

L'exigence de broyer des téléphones et des tablettes avec les batteries est retirée.

Solicitation No. - N° de l'invitation W0127-200157/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W0127-200157

Amd. No. - N° de la modif. 004 File No. - N° du dossier $CAL\mbox{-}9\mbox{-}42211$

Buyer ID - Id de l'acheteur $CAL142 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Question 4:

Est-ce que tous les matériaux à détruire avec cet équipement sont de niveau Protégé C ou Secret ou existe-t-il un besoin pour broyer des téléphones, etc. de niveau Protégé B? Si c'est le cas, veuillez fournir les types d'appareils à détruire et la taille finale appropriée (selon le document ITSP.40.006 v2, il s'agit généralement de ¼ po x ¼ po pour du Protégé B).

Réponse 4:

Tous les matériaux doivent être détruits selon l'exigence la plus restrictive, soit au niveau Protégé C et Secret.

Question 5:

Quelles sont les dimensions de la plus grosse tablette que vous prévoyez réduire en particules de 2 mm x 2 mm?

Réponse 5 :

Comme les dimensions changent avec chaque modèle développé, la question est un peu arbitraire. Nous estimons que la plus grosse tablette aura un écran de 15,6 po.

Question 6:

Y a-t-il une exigence obligatoire indiquant que les disques à circuits intégrés ne doivent pas être désassemblés par l'utilisateur avant d'être broyés en particules de 2 mm x 2 mm?

Réponse 6 :

Non, il n'y a pas d'exigence obligatoire indiquant que les disques à circuits intégrés ne doivent pas être désassemblés avant le broyage.

Question 7:

Y a-t-il une exigence obligatoire indiquant que les supports magnétiques ne doivent pas être désassemblés avant le broyage?

Réponse 7 :

Non, il n'y a pas d'exigence obligatoire indiquant que les supports magnétiques ne doivent pas être désassemblés avant le broyage.

Question 8:

Nous vous remercions d'avoir publié la modification 002. Vous devriez savoir que le Guide d'équipement de sécurité de la GRC n'a pas été mis à jour depuis 2012. Par conséquent, plusieurs appareils approuvés ne se trouvent pas sur la liste. De plus, de nouvelles technologies qui présentent d'importantes améliorations par rapport aux broyeurs pour ce type d'application sont maintenant offertes.

Veuillez préciser si le MDN acceptera des articles qui ne se trouvent pas sur la liste, mais qui ont été approuvés par la GRC après la mise à jour en 2012. Notez que nous sommes en mesure de fournir des documents présentant l'approbation de la GRC.

 $\label{eq:solution} \begin{array}{ll} \text{Solicitation No. - N}^\circ \text{ de l'invitation} \\ W0127-200157/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^\circ \text{ de réf. du client} \\ W0127-200157 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif. 004 File No. - N° du dossier $CAL\mbox{-}9\mbox{-}42211$

Buyer ID - Id de l'acheteur $CAL142 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Réponse 8 :

Le MDN acceptera des articles qui ne se trouvent pas sur la liste, mais qui ont été approuvés par la GRC après la mise à jour en 2012. La modification suivra.

Question 9:

Il semblerait y avoir un problème. La spécification demande un broyeur alors qu'il y aurait des désintégrateurs qui répondraient mieux aux exigences.

La liste d'équipement de sécurité de la GRC fourni devrait donc inclure les désintégrateurs de supports informatiques et le terme « broyeur » devrait être remplacé par quelque chose comme « équipement de destruction de supports informatique » dans la demande de soumissions.

Est-il possible de modifier la terminologie et de remplacer « broyeur » par « équipement de destruction de supports informatiques » ou « désintégrateur ou broyeur de supports informatiques » pour accepter un plus large éventail d'équipement convenable?

Réponse 9 :

Le MDN accepte le changement de terminologie pour « équipement de destruction de supports informatiques ». La modification suivra.

 $\label{eq:solution} \begin{array}{ll} \text{Solicitation No. - N}^\circ \text{ de l'invitation} \\ W0127-200157/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^\circ \text{ de réf. du client} \\ W0127-200157 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif. 004 File No. - N° du dossier $CAL\mbox{-}9\mbox{-}42211$

Buyer ID - Id de l'acheteur $CAL142 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

À la page 20 de 23, sous annexe C, MATRICE DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES :

SUPPRIMER: en entier

INSÉRER:

Nº d'arti	Spécification de rendement	État (O)	Spécification de rendement	Renvoi : Dans cette colonne,
cle		Obligatoire	offerte: Le soumissionnaire doit indiquer comment il respecte la spécification de rendement en consignant cette information dans cette colonne	le soumissionnaire indique à quel endroit dans son document technique justificatif se trouve la spécification de rendement.
1.0	<u>Équipement de destruction de supports</u> <u>informatiques</u>	0		
	Pour supports optiques – doit réduire les disques en petits fragments de moins de 10 mm² (1/8 po sur 1/8 po);			
2.0	<u>Équipement de destruction de supports informatiques</u> <u>Pour supports magnétiques</u> – doit réduire les supports en petits fragments de moins de 10 mm² (1/8 po sur 1/8 po);	0		
3.0	<u>Équipement de destruction de supports</u> <u>informatiques</u>	0		
	Pour les lecteurs à circuits intégrés et clés USB – doit détruire les appareils ou les composants de stockage en particules de moins de 2 mm;			
4.0	<u>Équipement de destruction de supports</u> <u>informatiques</u>	0		
	Pour les téléphones intelligents et les tablettes – doit détruire les appareils en particules de moins de 2 mm;			
5.0	<u>Démagnétiseur</u>	0		
	Doit respecter les valeurs nominales Oe désignées de la NSA, y compris les désignations Longitudinal (L) et Perpendicular (P), et ne doivent pas avoir un champ magnétique inférieur à 20 000 gauss;			

 $\begin{array}{l} \mbox{Solicitation No. - N}^{\circ} \mbox{ de l'invitation} \\ W0127-200157/A \\ \mbox{Client Ref. No. - N}^{\circ} \mbox{ de réf. du client} \\ W0127-200157 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif. 004 File No. - N° du dossier $CAL\mbox{-}9\mbox{-}42211$

Buyer ID - Id de l'acheteur $CAL142 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

6.0	<u>Formation</u>	0	
	Au moins deux utilisateurs à chaque site doivent recevoir de la formation au moment de la livraison afin de pouvoir utiliser l'équipement de manière sécuritaire et efficace. La formation doit porter sur tout entretien par l'utilisateur et préciser des points de contact pour l'obtention de soutien en ligne.		
7.0	<u>Approbation</u>	0	
	Les appareils doivent figurer dans la réf. B – Guide d'équipement de sécurité de la GRC (jointe en ANNEXE D) pour être jugés acceptables relativement aux exigences énoncées à l'annexe A.		
	Une exception a été accordée pour l'équipement qui ne se trouve pas sur la liste approuvée par la GRC, mais qui a été approuvé par la GRC depuis la dernière mise à jour en 2012. Les soumissionnaires doivent fournir les documents justificatifs prouvant l'approbation de la GRC pour être conformes à cette spécification.		
	Ce critère est assujetti à l'examen et à l'approbation par l'OSSI de la Base d'Edmonton ou l'OSSI de la 3º Division du Canada.		

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.